

LE COIN DU FEU.

Lorsqu'arrive l'hiver, et ses longues soirées, Vive le coin du feu ! vive un petit chez soi !

Nous plaie en nos rêcits, et nous taire à propos. C'est sous le manteau d'une ample cheminée que se passaient alors ces scènes de bonheur.

Attentifs les enfants n'étaient-ils pas heureux ? Était-ce un vain spectacle, un inutile usage Que cet esprit charmant de se plaire chez soi,

C'est la vertu, c'est le bienfait du coin du feu. (Petites lectures illustrées.)

RÉPONSE A "CHEZ PADDY"

POUR L'IRLANDE

EMILE PICHE

1 vol. in-8 de VII-110 pages. Prix franco..... 50 cts

—Voici comment notre auteur entre en matière :

Un jour je me rendais de Paris à Boulogne-sur-Mer, en compagnie d'un officier français et de quatre ou cinq autres voyageurs de différentes couches sociales.

Je sentais mon sang canadien bouillonner dans les veines en écoutant cette tirade absurde et mensongère ; mais le reste de l'auditoire était convaincu que : Brigadier avait raison.

—N'est-ce pas, comme je le disais à ces messieurs, que tout prospère dans votre glorieux pays ? — Certes, vous avez raison, monsieur l'officier : au siècle dernier il n'y avait pas un demi-million de catholiques, maintenant il y en a plus de huit millions ;

Jamais bombe tombant au milieu d'un bataillon serré ne fit tant d'effet ; tous les yeux se braquèrent comme des pistolets sur l'infortuné brigadier...

—Bien ! voyez-vous, monsieur, bégaya-t-il, l'Amérique c'est si loin... on ne peut pas tout savoir !...

—Alors, monsieur, on n'en parle pas ? Ce dernier coup acheva mon homme,

qui se replongea dans la lecture de l'Intransigeant.

M. le Baron, l'Irlande c'est bien loin ! et dans un court séjour de deux ou trois mois on ne peut pas tout savoir.

Le parti le plus sage pour vous aurait été d'étudier et d'attendre avant d'écrire, car dans votre "chez Paddy" vous nous en avez dit d'aussi fortes que mon militaire en question.

Pour approfondir la crise irlandaise, il faut un long séjour dans le pays même, et une étude sérieuse de la politique anglaise dans cette malheureuse contrée.

Voilà une manière détournée qui dit carrément : Vous ne savez pas ce que vous dites !

Quatre pages plus loin. L'auteur pose la question et l'explique :

L'Irlande veut deux choses : l'indépendance législative, et la solution de la crise agraire au moyen de l'achat des propriétés par le gouvernement anglais.

Expliquons ces deux théories que M. de Mandat-Grancey a très bien exposées d'ailleurs.

L'indépendance législative comprend la création d'un parlement irlandais siégeant à Dublin et investi des pouvoirs législatifs, les plus étendus en ce qui concerne les questions locales. Cette administration, semblable à celle du Canada, réglerait les questions de propriété, de justice, de police et de commerce.

M. de Mandat Grancey est très curieux de savoir si le nouveau Parlement irlandais se composera d'une Chambre de Lords, s'il y aura un Sénat, si etc., si etc.

Un peu de réflexion lui prouverait que jamais les grandes et fameuses constitutions d'un peuple ne se sont faites d'un bloc, elles sont l'œuvre du temps, de l'expérience, de tâtonnements.

Il lui suffirait d'étudier la constitution française pour se convaincre du fait. A voir nos législateurs français replâtrer leur gouvernement tous les ans, il se serait aperçu que plusieurs de ses compatriotes savent beaucoup moins ce qu'ils veulent, que les pauvres Irlandais qui allaient mourir pour la France sur les champs de bataille de Gravelotte, de Sedan, de Champigny.

Le Home Rule n'est donc pas la séparation d'avec l'Angleterre. Nous demandons simplement ce qu'ont déjà obtenu 23 colonies anglaises dont la population ou l'étendue sont généralement bien moins considérables. Je donne ici le tableau de ces dépendances britanniques.

Table with 3 columns: Dépendances, Milles carrés, Population. Lists various territories like Canada, Newfoundland, Cape Colony, etc.

ÉTENDUE ET POPULATION DE L'IRLANDE Ireland 32,000 5,174,836

Non seulement nous disons que l'Irlande a le droit de demander son autonomie législative, mais nous prouverons que l'administration anglaise actuelle en Irlande la nécessite.

L'Irlande veut aussi l'expropriation obligatoire des propriétaires par l'Angleterre : acte par lequel ces messieurs seraient justement indemnisés pour leurs terres, et qui permettrait aux tenanciers actuels ou nouveaux d'acheter ces propriétés du gouvernement.

Nous n'avancions pas cette proposition comme théorie, mais comme remède. Nous ne voulons pas appliquer notre système à la France ou à l'Allemagne ; mais nous croyons que cette mesure est l'unique remède à la crise irlandaise et que le salut du peuple est la loi suprême.

Nous déclarons de plus que l'émigration, au lieu d'aider à la solution de la question agraire, la rend impossible, parce qu'elle prive l'Irlande de toute sa jeunesse, de toute sa virilité, de la fleur de son énergie et de son enthousiasme.

S'il y avait en Irlande encouragement pour l'industrie, sécurité pour la propriété, les millions d'Irlandais dispersés à travers l'univers viendraient s'installer avec leurs capitaux sur le sol de la vieille Irlande.

C'est à tort, monsieur, que vous avez voulu résoudre cette crise agraire en comptant pour rien le patriotisme de ces exilés. Les sommes énormes qu'ils envoient tous les ans prouvent assez la réalité de leur patriotisme.

Conclusion : L'administration anglaise en Irlande depuis 1860 prouve la nécessité du Home-rule.

Le paragraphe II du même chapitre affirme que "La question agraire en Irlande est distincte de la crise actuelle qui sévit sur le continent et demande un remède spécial. Il y a là des choses qui ne s'analysent pas, mais qu'il faut lire. En terminant, l'auteur s'écrit :

Il ne faut donc plus s'étonner si les pauvres pullulent en Irlande ; en voici la liste officielle pour trois ans :

Table with 2 columns: Year, Number of poor. September 1884: 300,000; 1885: 450,000; 1886: 706,000.

Je le demande de nouveau, qui est coupable ? Est-ce le sol ? Non.

Sont-ce les tenanciers ? Non. Sont-ce les propriétaires ? Oui. Nous engageons nos lecteurs qui s'intéressent à la cause de l'Irlande de lire ce nouveau volume écrit par un de leurs compatriotes.

INDULGENCES APOSTOLIQUES

INDULGENCES

APPLICABLES AUX VIVANTS ET AUX DEFUNTS

Que le Saint-Père Pie IX attache

AUX ROSAIRES, CHAPELETS, CROIX, MÉDAILLES, CRUCIFIX, STATUETTES, BÉNÉDITS PAR L'UTOU PAR CEUX QUI EN ONT OBTENU LE POUVOIR

Extrait du

RECUEIL DE PRIÈRES ET D'ŒUVRES PIÉS AUXQUELLES LES SOUVERAINS PONTIFES ONT ATTACHÉ DES INDULGENCES, SEUL LIVRE OFFICIEL DANS LA MATIÈRE

Approuvé par l'autorité compétente.

Brochure in-18 de 13 pages..... 5 cts

La Franc - Maçonnerie

PAR

DOM. BENOIT

DOCTEUR EN THÉOLOGIE

2 vol. in 12..... 82 00

VIE

— DE —

Saint Michel-des-Saints

(1591-1625)

Canonisé le 8 juin 1862, et qui a eu le bonheur d'échanger son cœur contre celui de Notre-Seigneur

PAR

Le R. P. CALIXTE, de la Providence

2ème EDITION, AUGMENTÉE

1 vol. in-12 de XII-303 pages 38 cts

Après les Livres saints, nous ne connaissons rien de meilleur que la Vie des Saints. Il y a là un appel, un enseignement, un programme, des conseils qui semblent s'adresser directement au lecteur.

La lecture assidue des romans rend fou ou coupable ; fuyez-la ! La lecture de la vie des saints, au contraire, porte toujours avec elle des fruits de sagesse et de sainteté. Faites-en l'expérience !

L'EGLISE ET L'ETAT

EN ANGLETERRE

depuis la conquête des Normands jusqu'à nos jours

PAR

ALBERT Du BOYS

1 vol. in-12 de 413 pages..... 88 cts

CASTLE & FILS No 40 RUE BLEURY MONTREAL, QUE. FORT COVINGTON, N. Y. P.O. Box No. 1. PEINTRES SUR VERRES POUR LES VITRAUX D'EGLISES. Les Vitraux, Tableaux et Personnages sont garantis valoir ceux qui sont importés